

Fixant la liste des candidats admis à
participer à l'épreuve orale de
l'examen professionnel de
**TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL de
2^{ème} classe
(Avancement de grade)**

≈ ≈ ≈ ≈

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20250612-2025-227-AR

Nous, Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche, Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

VU, le Code Général de la Fonction Publique,

VU, la Loi n°2019-828 du 06 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU, le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU, le Décret n° 2021-376 du 31 Mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

VU, le Décret n° 593-2013 du 05 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU, le Décret n° 2022-1200 du 31 Août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

VU, le Décret n°2010-1357 du 09 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

VU, le Décret n°2010-1358 du 09 Novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du Décret n°2010-1357 du 09 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU, notre arrêté n°2024-973 du 02 Septembre 2024 portant organisation d'un examen professionnel de TECHNICIEN TERRITORIAL Principal de 2^{ème} classe (au titre de l'avancement de grade),

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1^{er}

La liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe (avancement de grade), qui se déroulera les 17-18-19 Juin 2025, est arrêtée comme suit :

Nom	Prénom	Spécialité
AUGUEY	Tanguy	Espaces verts et naturels
BEAUDOIN	Jérôme	Réseaux, voirie et infrastructures
BOQUET	Julien	Réseaux, voirie et infrastructures
CADIC	Olivier	Réseaux, voirie et infrastructures
CHAPELLE	Bertrand	Métiers du spectacle
CHESNEL	Rémy	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
DELAGNIE	Guillaume	Espaces verts et naturels
DESPOMMARE	Christelle	Réseaux, voirie et infrastructures
DEZAILLE	Claire	Aménagement urbain et développement durable
GAILLARD	Guillaume	Espaces verts et naturels
GESTIN	Nicolas	Bâtiments, génie civil
GUEDE	Charlene	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
HOREL FERRON	Elise	Réseaux, voirie et infrastructures

JOUBERT	Caroline	Réseaux, voirie et infrastructures
JOVENE	Yann	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
LAHAYE	Vincent	Réseaux, voirie et infrastructures
LE PIHIF	Morgan	Aménagement urbain et développement durable
LECANU	Eloïse	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
LEGALLET	Julie	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
LELOUP-YRRIEN	Gwladys	Réseaux, voirie et infrastructures
LEMIERE	Emilie	Aménagement urbain et développement durable
LEMOINE	Sophie	Aménagement urbain et développement durable
LENORMAND	Quentin	Services et intervention techniques
LEPARMENTIER ADAM	Nadège	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
LEQUIN	Sylvain	Réseaux, voirie et infrastructures
LESAGE	Jerome	Services et intervention techniques
LETESSIER	Geoffrey	Espaces verts et naturels
LÉCLUSE	Antoine	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
MEGNAN	Catherine	Bâtiments, génie civil
MIGNON	Romain	Espaces verts et naturels
MOAL	Suzy	Espaces verts et naturels
NEGRIER	Laurie	Aménagement urbain et développement durable
PLAISANT	Sandrine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
RAHARISON	Janet	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
RAISON	Christophe	Réseaux, voirie et infrastructures
ROCRÉE	Sébastien	Bâtiments, génie civil
ROTRU	Jérémy	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
TOUTAIN	Thierry	Espaces verts et naturels
VILLEROY	Anthony	Espaces verts et naturels
YONNET	Claude	Ingénierie, informatique et systèmes d'information

ARTICLE 2

La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Manche,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche,

Fait à Saint-Lô, le 05 Juin 2025

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN.

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

- * d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,
- * d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.